

LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS

Centre de Formation des Professionnels de Santé

Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes
du Sud

SE FORMER
AUX
METIERS
DU SOINS

1 Place Auguste Muret-BP 101
05007 GAP Cedex

Bienvenue au CFPS !

Nous vous souhaitons la bienvenue et une belle réussite dans votre formation au sein de notre centre de formation, qui prépare aux métiers d'infirmier, d'aide-soignant, et qui développe, par la formation continue, les compétences et les connaissances des professionnels de santé en activité.

Vous faites ainsi confiance à un établissement qui affiche d'excellents résultats grâce à l'engagement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des formations dispensées, à la mise en œuvre de projets innovants par une équipe pluridisciplinaire performante et réactive.

Notre objectif vise la formation de futurs professionnels de santé autonomes et responsables, réflexifs, capable d'interroger leurs pratiques soignantes et de les faire évoluer au même rythme que les sciences et techniques.

Ce livret est un document de référence qui vous propose des informations utiles et pratiques à votre orientation dans ce nouvel environnement.

L'ensemble des personnels pédagogique, administratif, logistique et moi-même, sommes heureux de vous accueillir.

La Directrice du CFPS



TABLE DES MATIERES

CHIFFRES CLES.....	4
NOS VALEURS.....	5
NOS ENGAGEMENTS.....	5
VOS ENGAGEMENTS.....	5
ACCESSIBILITE ET MOYENS D'ACCES.....	6
FORMATION EN SOINS INFIRMIERS.....	7
FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS.....	8
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE.....	9
PRESENTATION DES RLES REFERENTS.....	10
LE REFERENT QUALITE	10
LE REFERENT HANDICAP	10
LE REFERENT VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET LAICITE	11
LE REFERENT SECURITE.....	11
LE COORDINATEUR DE STAGE.....	12
LES REFERENTS DE STAGE.....	12
LE REFERENT DE SUIVI PEDAGOGIQUE	12
NOTRE ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE QUALITE.....	13
NOTRE ENGAGEMENT DANS LE DEVELOPPEMENT SOUTENABLE	14
EXPRESSION DES APPRENANTS	15
LES ASSOCIATIONS.....	15
LES DELEGUES DE PROMOTION IFSI/IFAS	15
LES INSTANCES.....	16
LA DECLARATION DES EVENEMENTS INDESIRABLES.....	16
MOYENS MIS A DISPOSITION	17
LES LOCAUX.....	17
LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE	17
LES ACCES NUMERIQUES.....	17
LES TENUES	17
LES CARTES ETUDIANTS (ESI).....	18
LA RESTAURATION	18
LE LOGEMENT.....	18
LA MOBILITE INTERNATIONALE DES APPRENANTS DU CFPS.....	18
ADRESSES ET LIENS UTILES.....	20
Autres adresses utiles.....	22



150 Etudiants en formation Soins Infirmiers

45 Elèves en formation d'Aides-Soignantes

135 Professionnels en formation continue en 2023



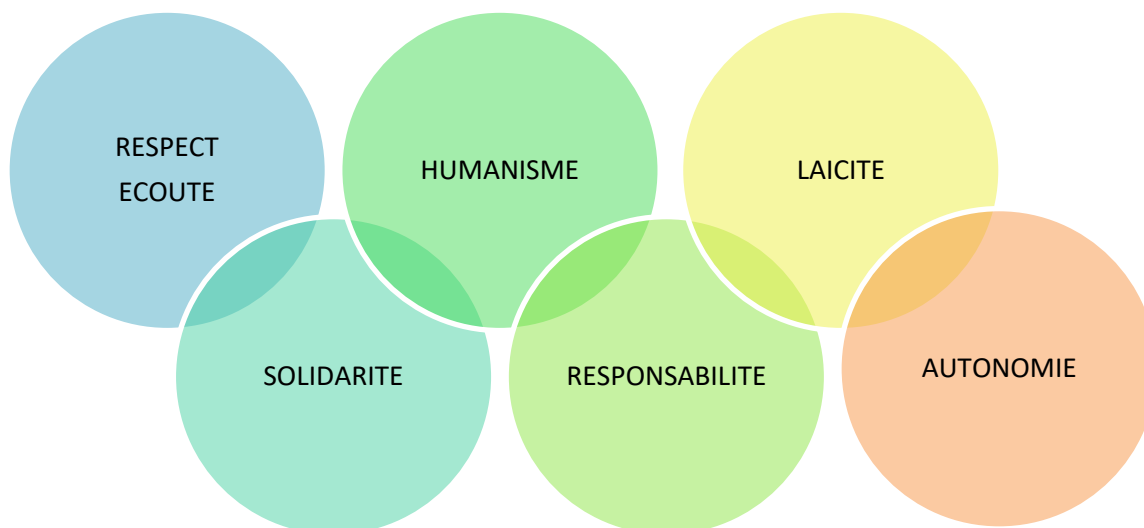
14 salariés permanents

160 Intervenants par an



**93,75% de réussite au Diplôme d'Etat Infirmier et + 90%
au Diplôme d'Etat Aide-Soignant en 2023**

NOS VALEURS



NOS ENGAGEMENTS



Mettre à disposition les ressources et les moyens pour permettre à l'apprenant d'atteindre ses objectifs, l'informer, le guider et le conseiller.

Accompagner l'apprenant par un suivi pédagogique personnalisé et une régulation des apprentissages cliniques et théoriques.

Respecter les droits des apprenants et stagiaires.

VOS ENGAGEMENTS



Être assidu. Pour les étudiants et élèves, tous les enseignements dispensés : CM, TD, TP, TPG sont indispensables à l'acquisition des compétences.

Respecter les consignes et le calendrier des travaux et des évaluations.

Ecouter les conseils.

VOTRE IMPLICATION EST LA CLE DE VOTRE REUSSITE.

ACCESSIBILITE ET MOYENS D'ACCES



Le CFPS répond à des normes d'accessibilité pour permettre aux personnes présentant un handicap d'assurer leur formation dans l'institut de formation.

Une cadre de santé formatrice, nommée Référente Handicap, participe à la mise en œuvre de cette politique initiée par le pôle universitaire notamment à travers le registre d'accessibilité, disponible sur le site internet du CFPS : Madame Marie-Christiane SEPUKA-BUIATTI (Tél : 04.92.40.77.76 - Mail : marie-christiane.sepuka@chicas-gap.fr)

L'accessibilité du CFPS concerne

- * Le stationnement : Place de parking réservée à l'intérieur de l'enceinte
- * La circulation intérieure : Ascenseur desservant l'ensemble des étages, carte d'accès donnée en fonction des besoins
- * L'usage des équipements : WC adaptés à chaque étage, ...



Car LER et Train TER SNCF : La gare routière se trouve à 200m du CFPS, la gare ferroviaire est à 500m.



BUS : Les transports urbains sont gratuits sur l'agglomération gapençaise, et les transports extra urbains sont payants selon certaines conditions.



VOITURE : Le covoiturage est fortement recommandé.



Parking public gratuit devant le pôle (30 places environ).
Possibilité de se garer au parking de Bonne à 100m du CFPS (tarifs préférentiels).

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS



DIPLOME D'ETAT (D.E.) 3 ANS

Le Diplôme d'Etat d'Infirmier de niveau II est délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS) et est assorti du grade universitaire de licence délivré par Aix Marseille Université.

5100 heures de formation réparties en 6 semestres de 20 semaines.

Elle comprend 2100 heures de formation théorique, 2100 heures de formation pratique et 900 heures de charge de travail personnelle complémentaire estimée.

Vos référents

Au cours de la formation, vos interlocuteurs privilégiés sont :

- Les Cadres de Santé Formateurs, référents de votre année de formation,
- Vos référents de suivi pédagogique
- Le cadre formateur référent de stage

Vos interlocuteurs pour toutes questions relatives aux démarches administratives sont :

Les secrétaires

Vos interlocuteurs pour toutes questions relatives à l'hygiène des locaux sont :

L'équipe d'hygiène des locaux

Cette équipe est sous la responsabilité de la Directrice du CFPS



DIPLOME D'ETAT (D.E.) 11 MOIS

Le **Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant** de niveau V est délivré par Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS).

1540 heures, soit 44 semaines de formation théorique et clinique, se répartissant en 770 heures (22 semaines) de formation théorique et 770 heures (22 semaines) de formation clinique.

Vos référents

Pour la Formation des Elèves Aide –Soignants :

Les Cadres Formateurs IFAS

Vos interlocuteurs pour toutes questions relatives aux démarches administratives :

Les secrétaires

Vos interlocuteurs pour toutes questions relatives à l'hygiène des locaux :

L'équipe hygiène des locaux

Cette équipe est sous la responsabilité de la directrice du CFPS.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Face aux évolutions réglementaires, organisationnelles, techniques, notre institut est attentif aux enjeux et aux préoccupations des établissements de santé du territoire. Nous les accompagnons dans leurs évolutions et le développement des compétences de leurs professionnels de santé.

L'ingénierie de notre formation s'appuie sur les parcours, les expériences, les acquis et les compétences des professionnels de santé. Engagés dans une démarche qualité, nous mobilisons l'ensemble de nos ressources et moyens pour proposer des formations, telles que :



- ✓ Une certification, Aide-Soignante et Auxiliaire Médico-Psychologique, agréée ANFH : « Assistant de soins en Gériatrie » d'une durée de 140 heures,
- ✓ Une formation en hygiène de 21 heures, obligatoire pour toute installation de tatoueurs, perceurs et maquilleurs permanents, agréée par l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- ✓ Une préparation aux épreuves de sélection à l'entrée en formation Soins Infirmiers pour les candidats justifiant de 3 années de cotisations à un régime de protection sociale,
- ✓ Une préparation aux épreuves de sélection à l'entrée en formation AS-AP de 196 heures pour les demandeurs d'emploi,
- ✓ Une formation au tutorat de 14 heures pour les infirmiers accueillant des étudiants en stage,
- ✓ Une formation au tutorat de 14 heures pour les aides-soignants accueillant les élèves en stage.
- ✓ Une formation au tutorat de 7 heures pour les kinésithérapeutes accueillant les étudiants en stage.

La référente de la formation Continue : Madame FAURE Monique

Assure une fonction d'ingénierie : recueille les besoins en formation, formalise, met en œuvre et évalue les demandes en concertation avec la directrice et les membres de l'équipe pédagogique. Elle organise et planifie les séquences d'enseignements théoriques et cliniques, le contrôle de connaissances et l'évaluation des compétences, l'organisation des stages éventuels, la gestion et le suivi des dossiers des stagiaires en lien avec les intervenants et le secrétariat.

Assure une fonction d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre des sessions de formation continue, la planification des enseignements et/ou stages, la coordination des intervenants vacataires, la participation aux épreuves de pré sélection le cas échéant, l'évaluation des stagiaires et du dispositif pédagogique, le suivi des cohortes.

PRESENTATION DES RLES REFERENTS

LE REFERENT QUALITE

Le référent Qualité a pour mission de participer à la mise en œuvre du système Qualité du centre de formation, d'en évaluer l'efficacité et de le faire évoluer en lien avec l'équipe de Direction.

Le référent qualité :

- S'assure de la diffusion de la culture qualité dans la planification et la mise en œuvre de l'ensemble des activités du CFPS,
- Anime et coordonne la démarche qualité : mise à jour de la gestion documentaire, aide méthodologique aux cadres formateurs,
- Coordonne l'évaluation de la démarche qualité par le suivi des résultats, de la satisfaction des apprenants et propose des plans d'amélioration,
- Collecte et oriente les déclarations d'événements indésirables pour les analyser et mettre en place des mesures correctives.

LE REFERENT HANDICAP

Référente Handicap : Madame Marie-Christiane SEPUKA-BUIATTI (tél : 04.92.40.77.76 - Mail : marie-christiane.sepuka@chicas-gap.fr)

Le référent handicap facilite l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des personnes en situation de handicap en collaboration avec l'équipe administrative et pédagogique de l'institut de formation des étudiants, élèves, stagiaires et candidats aux concours.

Le référente Handicap est membre de la fonction Centrale dans le cadre de la démarche QUALIOPI (CFPS-CESU).

Les objectifs généraux sont de :

- Prendre en compte les besoins de la personne en situation de handicap pour optimiser leur chance de réussite et éviter toute forme de discrimination,
- Permettre à la personne, au référent d'année de formation ainsi qu'aux intervenants extérieurs d'identifier précisément les exigences et les conditions de la formation afin de mesurer les écarts entre les exigences de la formation et les conséquences du handicap,
- Inciter les personnes à se signaler pour identifier et mettre en place les solutions d'aménagement,
- Rassurer les étudiants, élèves, stagiaires et candidats aux concours sur l'attention qui sera portée sur leurs difficultés,
- Sensibiliser et garantir une dynamique d'équipe pour accueillir, détecter et prendre en compte « les différences » au-delà du handicap dans un esprit constructif.

La référente handicap :

- Détecte toute situation délicate nécessitant des adaptations pédagogiques pour le parcours de l'apprenant en situation de handicap (soutien, adaptation des temps de formation, aménagements techniques, assistance...),

- Assure le rôle de relais avec les partenaires et coordonne les actions relatives à l'insertion des personnes en situation de handicap au sein du centre de formation.
- Les moyens à disposition :
 - Un bureau identifié (3ème étage du CFPS),
 - Cartes de visite du référent handicap,
 - La référente handicap est la référente de suivi pédagogique de tous les apprenants en situation de handicap,
 - Réalisation de l'ensemble des supports pédagogiques en police 12 et adaptation des enseignements et évaluation en fonction des besoins identifiés des apprenants et en lien avec la prescription MDPH (dématérialisation des évaluations, application des 1/3 temps, aide humaine...),
 - Le registre d'accessibilité du Pôle Universitaire,
 - Formulaire à destination des personnes pour renseigner leur demande de prise en charge du handicap sur l'ensemble des supports (notice d'information pour l'inscription aux concours, inscription en formation initiale, formation continue),
 - Information lors des réunions de rentrée (diapositive de présentation) avec incitation aux personnes pour se signaler,
 - Les ressources pour la référente handicap :
 - Formation continue de la référente Handicap (publics Dys...), webinaires...,
 - Lien avec les ressources extérieures et veille réglementaire : MDPH, Référent handicap AMU, Ressource Handicap PACA, CAP Emploi 04 et 05, médecine du travail du CHICAS, Réseau des référents handicap des instituts de formation SASO, Guide pratique Agefiph,
 - Les Outils : Grille d'entretien, plan d'actions, suivi indicateurs, plan de suivi des apprenants, fiche de poste et procédure d'accueil, orientation et accompagnement du public en situation de handicap.

LE REFERENT VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET LAICITE

Le référent violence faite aux femmes est sensibilisé au repérage, à la prise en charge et à l'orientation des femmes victimes de violence.

Le référent violence faite aux femmes :

- Veille à la sensibilisation des futurs professionnels de santé à ce problème de santé publique par la mise en place d'enseignements cohérents avec le déroulement pédagogique des formations,
- Est en contact avec le réseau de prise en charge et d'orientation des femmes victimes de violence.

LE REFERENT SECURITE

Le référent sécurité veille à la formation sécurité de l'ensemble du personnel, aux exercices d'évacuation et à la conformité des locaux en collaboration avec le responsable administratif du bâtiment catalogué EPR2.

LE COORDINATEUR DE STAGE

Le coordinateur de stage assure la gestion des stages en partenariat avec les professionnels de terrain, prépare l'alternance, analyse les besoins par promotion, procède à la réservation des stages, affecte les étudiants et élèves en tenant compte des projets pédagogiques d'année ainsi que de la progression pédagogique de chaque apprenant en collaboration avec les cadres formateurs et sous la responsabilité du directeur.

LES REFERENTS DE STAGE

Ensemble des formateurs.

Le référent de stage est un formateur du CFPS qui assure le lien avec les établissements d'accueil en stage. Il communique aux référents professionnels les attendus du stage. Il réalise à son initiative ou la demande de l'apprenant ou à celle de votre tuteur, une visite en stage. Il régule les difficultés éventuelles. Il assure le respect du référentiel de formation et des rythmes des apprentissages en stage. Il permet une réflexion et un questionnement, sur la clinique, indispensables au développement des compétences.

LE REFERENT DE SUIVI PEDAGOGIQUE

Le suivi pédagogique est un temps d'accompagnement de l'apprentissage des étudiants et des élèves par un formateur tout au long de la formation. Il permet de faire le point dans l'acquisition des compétences et des connaissances des élèves et étudiants. Il guide et conseille dans l'apprenant dans son parcours de formation. Il contribue au processus de construction de l'identité professionnelle de l'apprenant.

NOTRE ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE QUALITE

La politique qualité du CFPS du CHICAS se fonde sur la satisfaction de nos clients, usagers, professionnels dans le respect des exigences des instances et administrations avec lesquelles nous collaborons et dans le cadre du Référentiel National Qualité QUALIOPI. Notre objectif est de mettre à disposition des établissements de santé et de la population des professionnels compétents dans le respect des délais prévus par la réglementation. Ainsi, la vocation du CFPS du CHICAS est de former des professionnels de santé autonomes, responsables, réflexifs et capables d'interroger leurs pratiques soignantes et de les faire évoluer au même rythme que les sciences et les techniques.

Le pilotage de cette politique est assuré par la Directrice du CFPS en lien avec le référent qualité. Chaque formateur est engagé dans cette politique, plus particulièrement en fonction des missions qu'il réalise au sein du CFPS.

Des référents handicap, développement durable, laïcité et violences aux femmes sont identifiés et bénéficient de formations régulières.

Des instances stratégiques et opérationnelles se réunissent régulièrement, preuve d'une forte implication de l'ensemble des personnels du CFPS.

La politique de l'établissement vise la satisfaction des clients et le développement d'une dynamique selon les 3 axes suivants :

- La garantie d'une formation de proximité, personnalisée pour chacun de nos apprenants,
- La formalisation de nos procédures de travail portées collectivement,
- L'évaluation continue de notre démarche qualité.

Dans le cadre de cette démarche qualité, des questionnaires seront à compléter par les apprenants pendant la formation qu'elle soit continue ou initiale et dans les mois qui suivent l'obtention du Diplôme d'Etat. Nous vous remercions, par avance, pour votre implication.

NOTRE ENGAGEMENT DANS LE DEVELOPPEMENT SOUTENABLE

Participer à la politique de la sobriété énergétique

Favoriser l'usage du co-voiturage et des transports en commun pour se rendre en stage ou au pôle universitaire.

Réduire sa consommation de papier et privilégier l'usage du papier brouillon.

Limiter l'usage du wifi et du téléphone aux seuls besoins pour prioriser les temps d'interaction de travail, de loisirs, ...

Veiller à éteindre les lumières et les ordinateurs lorsque l'on quitte une salle.

Débrancher les chargeurs lorsque la charge est terminée.

Participer à l'entretien des salles en mettant les chaises sur les tables, en veillant à ne pas les salir plus que de raison (ne pas manger dans les salles, mettre les papiers dans les poubelles, ...).

Participer à diverses actions proposées par le Centre de Formation : manifestations au sein du pôle ou du CHICAS, ...

Relayer l'information sur des actions menées sur le pôle universitaire, sur les municipalités environnantes, le département, la région.

Réduire les stocks de matériels dans la salle de pratique.



EXPRESSION DES APPRENANTS

LES ASSOCIATIONS



Les étudiants ont le droit de se regrouper dans le cadre d'organisations ou d'associations de leur choix. Habituellement ces associations sont à but non lucratif et régies par la loi 1901. Elles ont pour objectif de mettre en place des projets humanitaires, de santé publique, culturels ou festifs... Elles disposent de facilités d'affichage, de réunions et de collecte de cotisations dans le centre de formation. Elles peuvent posséder un compte bancaire, passer des contrats (de partenariat, adhérer à d'autres associations...).

Au CFPS, s'est créé le BDE dont le bureau est renouvelé chaque année et dont les statuts sont déposés obligatoirement en préfecture.

Le bureau est composé de 3 membres au minimum (Président, secrétaire et trésorier). Ces personnes sont volontaires et bénévoles parmi les différentes promotions des ESI...

A chaque nouvelle rentrée, les membres de l'association BDE viennent se présenter et présenter leur association.

Une association NURSING STUDENTS FROM GAP a été créée et a pour objet de promouvoir et soutenir financièrement, techniquement et humainement toutes initiatives et projets sociaux, humanitaires et solidaires engagement des étudiants et élèves du CFPS.

LES DELEGUES DE PROMOTION IFSI/IFAS

Les délégués sont au nombre de 2 par promotion. Ils ont pour missions de représenter les étudiants ou élèves au sein des instances du CFPS, conformément aux textes réglementaires en vigueur :

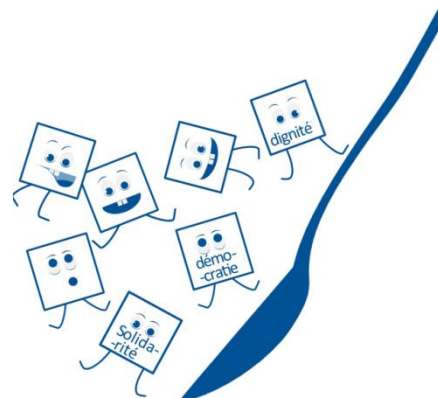
- ✓ Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI)
- ✓ Trois 3 sections compétentes (traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants/élèves, traitement des situations disciplinaires, relative à la vie étudiante ou section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut)

Ils assurent un rôle d'interface entre les étudiants/élèves et la direction par le recueil des avis de la promotion avant les temps de régulation et par la transmission objective des avis du groupe.

Les délégués peuvent accompagner les apprenants lors d'un entretien ou d'une convocation avec la direction du CFPS.

Ils contribuent à apaiser les conflits au sein du groupe et aident à maintenir une bonne ambiance de promotion dans la franchise, l'entraide et le partage, créant ainsi une réelle solidarité. Ils ont un rôle d'animateur auprès du groupe en organisant des rencontres, des activités.

Ils peuvent être organisateurs de prestations pour la promotion, comme les copies de cours, les repas de promotion, la diffusion d'informations par mails.



LES INSTANCES

Les instances du CFPS se réunissent conformément à la réglementation en vigueur.

Les étudiants et élèves sont également représentés au sein de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médicotechniques (CSIRMT) du CHICAS : une ESI de 3^e année et 1 EAS.

Les instances sont clairement définies dans le Projet Pédagogique ainsi que dans le Règlement Intérieur du CFPS.

LA DECLARATION DES EVENEMENTS INDESIRABLES

Si un évènement indésirable se produit dans le cadre de la formation, continue ou initiale, entraînant ou pouvant entraîner une conséquence dommageable pour l'apprentissage de l'apprenant, nous vous invitons à le déclarer car nous souhaitons que celui-ci ne se reproduise pas.

Une fiche de déclaration est disponible sur le site internet de l'institut de formation.



MOYENS MIS A DISPOSITION

LES LOCAUX

Les locaux situés aile REYNIER II du pôle universitaire dédiés au CFPS :

- 3^e étage : espace administratif (secrétariat, direction, bureaux des cadres permanents), une salle de cours (Sirac) et une salle de réunion.
- 2^e étage : une salle de cours et 3 salles de TD (TD 2- TD 3 et TD 4) et le laboratoire de mise en situation hospitalière partagés.
- 1^{er} étage : 2 salles de cours (C1 et C2), 1 salle de TD (TD1), 1 salle de détente.

LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE



- Tout apprenant peut accéder à la BU sur présentation d'un certificat de scolarité et de la carte étudiante. Cet accès est géré par les bibliothécaires.
- Horaires d'ouverture : 8h30 à 18h du lundi au jeudi, fermeture à 17h30 le vendredi.
- N'hésitez pas à solliciter de l'aide pour la recherche d'ouvrages ou de revues professionnelles.
- Plus de 650 ouvrages sont référencés en santé, ainsi que 8 revues professionnelles.
 - Sont également à votre disposition :
 - Des espaces de travail silencieux : 2 petites salles peuvent être réservées pour des travaux de groupe, dont une salle équipée d'une table collaborative.
 - Un photocopieur (0.06c la copie) et une machine à relier.

LES ACCES NUMERIQUES



- La bibliothèque universitaire propose 12 PC reliés à internet à disposition des étudiants aux heures d'ouverture.
- L'accès à internet peut s'établir soit à partir des postes fixes, soit par connexion WIFI. Les codes nominatifs sont délivrés par le CFPS.
- La responsabilité des apprenants est engagée lors de l'utilisation d'internet.

LES TENUES



Les établissements de santé ont pour obligation de fournir et d'entretenir les tenues professionnelles des étudiants et élèves.

Pour le CHICAS, elles sont fournies et entretenues par la blanchisserie du CHICAS. Elles peuvent être récupérées propres tous les jours de la semaine avant 14h. Elles sont restituées à chaque fin de formation ou suspension de formation par les apprenants. La délivrance de l'attestation d'exercice est soumise à la production du récépissé du service de blanchisserie. Dans le cas de perte, une facturation est effectuée par le CHICAS.

Des vestiaires sont à votre disposition pendant la durée de vos stages sur le CHICAS (à libérer pendant les périodes d'enseignement théorique).

LES CARTES ETUDIANTES POUR LES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS

Les apprenants bénéficiant d'un statut étudiant reçoivent une carte d'étudiant de l'Université Aix-Marseille nominative qui donne accès à des réductions dans différents établissements.

LA RESTAURATION

- Les repas peuvent être pris sur place dans l'espace restauration du hall du pôle universitaire équipé de micro-ondes ou dehors sur les tables hors sacs.
- A 10 mn à pieds, le self du CHICAS GAP, Place Auguste Muret, accueille les étudiants, de même le self du « foyer des jeunes travailleurs », Boulevard Georges Pompidou, tous deux au tarif CROUS.
- De nombreux lieux de restauration rapide sont implantés au cœur du centre-ville.

LE LOGEMENT

Le foyer des jeunes travailleurs et de nombreuses agences immobilières à Gap proposent des logements studio ou autres situés au centre-ville pour les élèves et étudiants.

Certains lieux de stage éloignés offrent des possibilités d'hébergements à prix raisonnables.

LA MOBILITE INTERNATIONALE DES APPRENANTS DU CFPS

La Région Sud favorise la mobilité des étudiants en soins infirmiers par le biais d'une bourse régionale dans le cas de l'accomplissement d'un stage à l'étranger durant le cursus de formation : Programme d'Aide à la Mobilité Etudiante (PRAME - volet sanitaire et social).

La prise en compte des critères sociaux est obligatoire et notamment le quotient familial plafonné de la famille du bénéficiaire.

Plus d'informations et dépôt des dossiers de candidature :

En décembre 2021, L'IFSI a obtenu la charte ECHE Erasmus + pour développer sa stratégie internationale et ouvrir des droits à des financements européens.

En décembre 2021, L'IFSI a obtenu la charte ECHE Erasmus + pour développer sa stratégie internationale et ouvrir des droits à des financements européens.

Dans ce cadre, il a également intégré le consortium ERASMUS de la Région Sud.

La sélection des volontaires s'effectue sur dossier de candidature (retrait et dépôt auprès du secrétariat du CFPS) et est soumis à une commission de sélection qui valide le projet.



L'IFSI s'engage à respecter les grands principes du programme énoncés dans la charte :

- Délivrer une information claire et disponible (Cf. guide de préparation à la mobilité internationale),
- Appliquer les principes de non-discrimination, transparence et inclusion dans la promotion et procédure de sélection,
- Reconnaître l'équivalence des ECTS et proposer un supplément au diplôme pour les étudiants et reconnaître l'implication des personnels formateurs et (administratifs),
- Accompagner les participants sortants et entrants dans leur mobilité (contrats pédagogiques),
- Mettre en œuvre la carte étudiante européenne (Erasmus + digital),
- S'engager dans des pratiques environnementales respectueuses,
- Encourager l'engagement civique et citoyen.

- **La Région SUD PACA**

La région SUD PACA est compétente sur le fonctionnement des établissements de formation qu'elle agréé et autorise. Elle a également en charge l'attribution des aides individuelles aux élèves et étudiants. Elle est responsable du schéma des formations sanitaires et du travail social qui tient compte de l'évolution des besoins des professionnels de secteurs.

- ✓ La région SUD attribue des BOURSES REGIONALES



Pour les bourses, le fond social régional ou autres demandes d'aides individuelles :

Service des Aides Individuelles à l'Emploi et à la Formation

Contact : 04.91.57.55.02 ou par mail à l'adresse

suivante : aidesaso@mareregionsud.fr

Dépôt en ligne des demandes d'aides individuelles d'études :

<https://aidesindividuelles.mareregionsud.fr>

A noter : les étudiants en Congés Individuels de formation ou en promotion professionnelles ne peuvent pas faire de demande de bourses régionales

- ✓ La région facilite :

- L'ACCES A LA CULTURE E-PASS Jeune
- L'accès de façon autonome, confidentielle et gratuite à un ensemble de PRESTATIONS MEDICALES concernant la PREVENTION ET L'ACCES A LA CONTRACEPTION : chéquier "PASS Santé Jeunes"
- La MOBILITE par la mise en place d'un service public de transport de voyageurs par autocars, en complément des axes de transport desservis par des lignes ferroviaires et la carte ZOU

Site d'informations : <https://www.mareregionsud.fr/jeunesse-et-formation>

- ✓ La région s'implique dans l'INSERTION PROFESSIONNELLE

<http://brea.mareregionsud.fr/>



- **Le CHICAS**



Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud, sites de Gap et Sisteron

Le CHICAS est l'établissement hospitalier support du GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) qui réunit quatre autres centres hospitaliers :

Le Centre hospitalier des Escartons de Briançon
 Le Centre hospitalier Buech Durance de Laragne
 Le Centre hospitalier d'Embrun
 Le Centre hospitalier d'Aiguilles
 Le Centre hospitalier de Barcelonnette.



Le CHICAS est également l'établissement support du CFPS.

Le CFPS a également développé depuis de nombreuses années un partenariat avec l'ensemble des établissements et infirmiers libéraux accueillant des stagiaires.

Ainsi, le secteur géographique des lieux de stage va de la moitié sud du département des Hautes-Alpes au Nord des Alpes de Haute Provence.

CHICAS site de Gap - Standard : 04.92.40.61.61

CHICAS site de Sisteron – Standard : 04.93.30.70.00



CHICAS Direction des Ressources Humaines (1^{er} étage du bâtiment administratif)
 Secrétariat : 04.92.40.67.48

CHICAS Direction des Soins (1^{er} étage du bâtiment administratif)
 Secrétariat : 04.92.40.67.13

CHICAS Service de Santé au travail : (RDC du bâtiment administratif)
 Secrétariat : 04.92.40.67.17

Site Internet : www.chicas-gap.fr

- **Le Pôle Universitaire Site de Gap et la BU**



Bibliothèque Universitaire : 04.13.94.48.40
 Site internet : <https://bu.univ-amu.fr>
 Accueil Pôle Universitaire : 04.13.94.48.00

- La ville de Gap et le Département des Hautes Alpes



Facilitent la mobilité en ville et le stationnement

- L'aggloenbus
- La navette au Cœur de la ville, linéa centro A
- Les cars en partenariat avec la Région Sud



Mairie de GAP :
3 rue Colonel Roux
BP 92
05 007 GAP
Tél 04.92.53.24.24
www.ville-gap.fr

Région SUD :
27 place Jules Guesde
13481 Marseille cedex 20
Tél 04.86.88.50.50
<https://zou.maregionsud.fr/>

AUTRES ADRESSES UTILES :

messervices.etudiant.gouv.fr

Mission locale

Adresse : 8 rue Juvénis
05010 Gap cedex
Tél 04.92.53.00.00

Pôle Emploi

Adresse : 26 Boulevard Georges Pompidou –
05000 Gap
Tél : tout public 3949

Maison des solidarités

GAP Cézanne

3 rue Ernest Cézanne
04 86 15 36 60

GAP Bonne

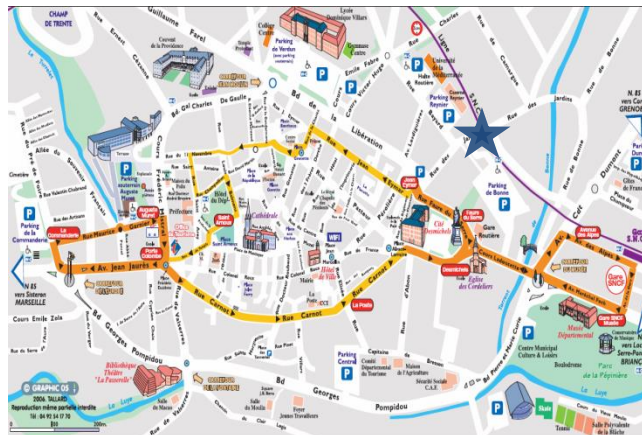
5 Impasse de Bonne
04 86 15 30 30

GAP Fangerots

117, route de Veynes,
04 86 15 33 33

Centre de Formation des Professionnels de Santé

Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud



Pour toute correspondance avec le CFPS, vous devez écrire à l'adresse suivante :

CFPS CHICAS
1 Place Auguste Muret
BP 101
05007 GAP Cedex
Tel : 04.92.40.77.70

Courriel : ifsi@chicas-gap.fr
Site internet de l'IFSI : www.chicas-gap.fr

Secrétariat ouvert aux apprenants et au public :

Le matin de 8h45 à 11h30 du Lundi au Vendredi

L'après-midi de 14h à 16h30 Lundi, Mercredi et Vendredi

